

Proposition de résolution visant à la reprise des mesures sur l'accès à l'énergie pour protéger les usagers en période de crise de la COVID-19.

Résumé :

La présente résolution vise à remettre en place les mesures prises au début de la crise COVID-19 pour protéger les détenteurs de compte à budget.

En effet, la crise sanitaire n'est pas terminée et la crise sociale qui suit la crise sanitaire impose la poursuite des mesures de protection de la santé et des revenus de la population wallonne. La Fédération belge des banques alimentaires et plusieurs associations comme le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté, la Fondation Roi Baudouin ou RWAVE ont pointé l'approfondissement de la précarité en Wallonie. Plusieurs demandant le reprise de mesures sociales efficaces.

Ce décret vise également à corriger les problèmes engendrés par les mesures gouvernementales observées précédemment.

Développement :

Au début de la crise sanitaire, les compteurs à budget ont été désactivés. Les utilisateurs de compteurs à budget ont donc pu bénéficier d'énergie sans devoir se déplacer pour recharger leur compteur à budget. Cela a permis à ces ménages de respecter le confinement et cette mesure a été appréciée par les personnes concernées.

Cependant, cette mesure prenait fin le mardi 30 juin et cette information n'était pas claire pour des milliers de ménages. D'après le rapport du ministre de l'énergie, Philippe Henry, ce sont plus de 8000 ménages qui ont subi une coupure d'énergie. Ces milliers de ménages, utilisateurs de compteurs à budget, ont donc dû faire face à une coupure de leur fourniture en énergie et ont alors formé d'énormes files, notamment devant les bureaux de Resa, pour obtenir une carte de réactivation de leur compteur alors que l'on n'a cessé de nous répéter de continuer de respecter les mesures sanitaires pour éviter la propagation du virus.

Le RWLP et le RWAVE avaient plaidé au sein de la task force coronavirus énergie pour une désactivation de compteurs à budget avec envoi de factures d'acompte pendant toute la durée de la crise sanitaire, crise dont l'évolution reste incertaine, sans parler des conséquences socio-économiques de cette dernière. Cette mesure aurait protégé

effectivement les ménages en permettant de la souplesse et de la réactivité face à l'évolution de la situation. Les fournisseurs n'ont pas voulu de cette option et le Gouvernement a choisi de trancher dans le sens des fournisseurs et non des usagers.

Cette proposition de résolution demande donc de prolonger la désactivation des compteurs à budget avec envoi de factures d'acompte tant que la crise sanitaire ne sera pas terminée. Par ailleurs, cette proposition de résolution demande également de suspendre le placement de compteurs à budget également le temps de la crise sanitaire. Cela implique qu'aucune demande de placement ne soit déposée auprès des Gestionnaires de réseau et que l'ensemble des procédures de placement de compteurs à budget en cours soient annulées.

Dans le baromètre de la précarité énergétique et hydrique publié par la Fondation Roi Baudouin le 3 avril 2020, on constate que plus d'un ménage wallon sur quatre souffre de précarité énergétique (27,6 %). Ces chiffres sont en augmentation avec la crise du coronavirus et l'accroissement des inégalités sociales qui en découlent. La Fondation Roi Baudouin a d'ailleurs estimé que malgré les mesures prises, la précarité énergétique se répandra tout de même davantage après la crise. Il est vrai que le Gouvernement wallon a pris des mesures pour éviter les coupures de gaz et d'électricité pendant la crise du coronavirus. C'est une bonne chose mais il est nécessaire d'aller plus loin pour protéger les familles particulièrement exposées à la précarité énergétique à cause de la menace que constituent les compteurs à budget. L'unanimité à propos de cet instrument est très claire parmi les associations de lutte contre la pauvreté : les compteurs à budget ne servent pas les intérêts des ménages mais bien ceux des fournisseurs alors que le droit à l'énergie est un droit fondamental. Les compteurs à budget tendent à compliquer et aggraver la situation des ménages, ils n'apportent aucune réponse structurelle aux ménages en situation de défaut de paiement. Ils doivent donc être désactivés au moins le temps de la crise sanitaire.

Enfin, avec l'hiver arrivant, il est indispensable de prendre des mesures supplémentaires pour protéger un maximum les familles de la précarité énergétique. C'est pourquoi, au vu du lien entre la mauvaise communication et le nombre de ménages ayant subi une coupure, cette proposition de résolution demande également aux gestionnaires de réseau de distribution d'actualiser leur base de données des coordonnées des personnes qui détiennent un compteur à budget. D'après le rapport du ministre de l'énergie, Philippe Henry, sur les enseignements à tirer des dysfonctionnements rencontrés entre le 30 juin et le 7 juillet, le défaut de communication entre les ménages et les gestionnaires de réseau est dû à un défaut d'actualisation des coordonnées à disposition des gestionnaires. Preuve en sont les différences entre les "petits" GRD et les "grands" GRD. Par exemple, chez les "petits" GRD, seul 2% des ménages détenteurs d'un compteur à budget n'ont pas suspendu la fonction de prépaiement contre près de 40% chez les "grands" GRD. Ce qui veut dire que 40% des usagers n'ont pas été protégés des coupures pendant la crise par défaut de communication de leur GRD.

Autre exemple : chez les “petits” GRD, 95% des ménages concernés avaient bénéficié du soutien financier octroyé par la Région Wallonne contre 75% chez les “grands” GRD. Ce défaut d'actualisation serait donc en grande partie responsable des coupures inopinées d'énergie qui ont eu lieu fin juin et début juillet.

La quatrième et dernière demande consiste à demander l'automatisation de l'octroi de l'aide dont peuvent bénéficier les ménages concernés de manière à ce que ceux qui n'en ont pas encore bénéficié en bénéficient. Cela peut être réalisé par virement sur les comptes bancaires. Les GRD sont en possession des numéros de compte bancaires des ménages concernés.

L'évolution de la crise reste incertaine, sans parler des conséquences socio-économiques de celle-ci. Il est donc indispensable de mener une politique active de lutte contre la précarité énergétique.

Proposition de résolution :

Le Parlement de Wallonie,

Considérant que le Gouvernement wallon a été, sera et pourrait être amené à prendre de nombreuses mesures pour prévenir et traiter toute situation qui pose problème dans le cadre strict de la pandémie de Covid-19 et de ses conséquences;

Vu le décret du 17 mars 2020 octroyant des pouvoirs spéciaux au Gouvernement wallon dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19;

Considérant les conséquences de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur les revenus d'un grand nombre de ménages Wallons;

Considérant les dangers de précarité auxquels est soumise une part importante de la population wallonne;

Considérant que les compteurs à budget tendent à aggraver et à compliquer la situation des ménages;

Considérant que les compteurs à budget ne servent que les intérêts des fournisseurs et pas ceux des ménages;

Considérant que la précarité énergétique concernait déjà plus de 27,2% des wallons avant la crise sanitaire;

Considérant le lien de cause à effet existant entre le défaut d'actualisation des coordonnées dont disposent les GRD et les milliers de coupures inopinées d'énergie qu'ont dû subir plus de 8000 ménages en Wallonie;

Considérant qu'une partie non-négligeable des ménages possédant un compteur à budget n'ont pas encore obtenu le soutien financier de 100 et 75 € mis en place par la Région Wallonne;

Considérant qu'une automatisation de l'octroi du soutien financier est faisable et facilement réalisable.

demande au Gouvernement Wallon :

1. De prolonger la désactivation des compteurs à budget tant que la crise sanitaire ne sera pas terminée avec envoi de factures d'acompte et reprise non automatique mais sur base d'une réactivation par l'utilisateur;
2. De suspendre le placement des compteurs à budget tant que la crise sanitaire ne sera pas terminée;
3. De demander aux GRD d'actualiser leur base de données des coordonnées des ménages qui détiennent un compteur à budget en concertation avec les CPAS;
4. D'octroyer automatiquement une nouvelle aide directe de 100€ et/ou de 75€ aux ménages concernés via virement bancaire.

Signataires:

Antoine Hermant

Samuel Nemes

Germain Mugemangango

Alice Bernard

Anouk Vandevoorde

Amandine Pavet